

# Le Dépistage

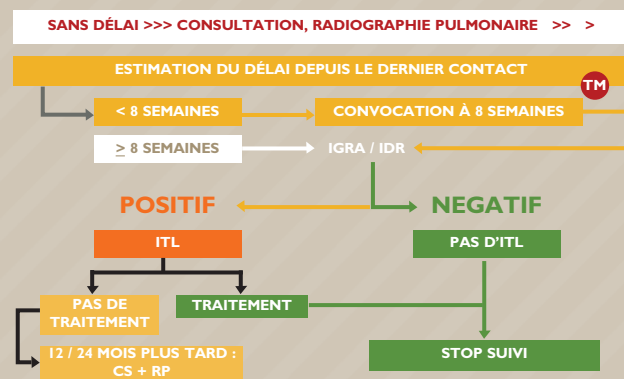
Les enquêtes autour d'un cas de tuberculose pulmonaire ou pleurale, considérées comme potentiellement contagieuses, s'ensuivent d'un dépistage, conforme aux recommandations pratiques du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) du 25 octobre 2013.

Le CLAT priorisera, en lien avec ses partenaires, le dépistage des contacts à « risque élevé »:

- contacts étroits (premier cercle) ;
- contacts réguliers (deuxième cercle) avec un facteur de vulnérabilité à la tuberculose\* ;
- contacts avec des signes évocateurs de tuberculose.

Le dépistage de la tuberculose maladie (TM) par un radiographie pulmonaire (RP) précoce est prioritaire, celui de l'Infection Tuberculeuse Latente (ITL) s'effectuera en 1 ou 2 temps par IDR (IntraDermoRéaction à la tuberculine) / IGRA (test de détection de l'interféron gamma), en fonction du terrain et de l'âge du sujet contact et selon cet algorithme :

## ALGORITHME DE DÉPISTAGE DES SUJETS CONTACT (ÂGE ≥ 5 ANS)



S'il se révèle positif, un traitement médicamenteux préventif peut-être proposé pour 3 mois ou 9 mois. En l'absence de traitement un suivi radiologique sera requis entre 12 et 24 mois, car la tuberculose est une maladie qui évolue lentement, en général. Un tel suivi pourra être aussi instauré autour des tuberculoses très contagieuses pour les contacts à « risque élevé ».

La réalisation de l'IDR et sa lecture (48 à 72 heures plus tard), ou du test IGRA dans certaines situations (recommandations HCSP de juillet 2011), et l'interprétation de la radiographie pulmonaire se font lors de consultations (CS) médicales et infirmières.

\* Conditions augmentant le risque de tuberculose maladie: Déficit immunitaire avéré/ Néoplasie/ Gastrectomie/ Anastomose jéuno-iléale/ Silicose/Insuffisance rénale chronique / hémodialyse/Diabète sucré/ Consommation de tabac/ Consommation excessive d'alcool/ Déficit pondéral/ Age < 5 ans.

## CLAT Bourgogne



### CLAT 21 Dispensaire

1 rue Nicolas Berthot / 21000 Dijon  
Tél : 03 80 63 68 02 - Fax : 03 80 56 42 09

#### Horaires d'ouverture :

Sur RDV du lundi au vendredi : 9h - 12h15 / 13h - 17h15,  
un samedi / mois 8h30 - 12h et sur RDV sur  
les sites de Beaune, Semur en Auxois, Montbard et  
Châtillon-sur-Seine



### CLAT 58 Maison de Prévention

3 bis rue Lamartine / 58000 Nevers  
Tél : 03 86 59 24 14 / Fax : 03 86 59 71 62  
clat58@cg58.fr

#### Horaires d'ouverture :

8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30 ou sur RDV



### CLAT 71 Service Départemental de Santé Publique - CLAT 71

Centre Hospitalier William Morey  
4 Rue Capitaine Drillien / 71100 Chalons-sur-Saône  
Tél. : 03 85 91 01 74 - Fax : 03 85 91 01 98  
sante.publique@ch-chalon71.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8h30 - 17h



### CLAT 89 Yonne Nord

Centre hospitalier - site Saint-Jean  
7 boulevard Maréchal Foch / 89100 SENS  
Tél : 03 86 86 18 89 / Fax : 03 86 86 18 83  
sante-publique@ch-sens.fr

#### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h30 - 16h30



### Yonne Sud

Centre hospitalier d'Auxerre  
2 Boulevard de VERDUN / 89000 Auxerre  
Tél : 03 86 48 48 62 / Fax : 03 86 48 48 71  
Mail : clat@ch-auxerre.fr

#### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi sur RDV  
Secrétariat ouvert de 9h à 16h45

[www.ars.bourgogne.sante.fr](http://www.ars.bourgogne.sante.fr)



CENTRE HOSPITALIER  
CHALON SUR SAONE  
William Morey



conception\_www.studiocomedi.com© fotolia



CENTRES DE LUTTE  
ANTI-TUBERCULEUSE

CLAT

Centres de  
Lutte  
Anti  
Tuberculeuse  
de Bourgogne

# Les missions des Centres de Lutte Anti Tuberculeuse (CLAT)

- **Coordonner le dépistage des personnes contacts**
  - en réalisant des enquêtes systématiques dans l'entourage du malade tuberculeux (déplacement à domicile ou directement au centre)
  - et en effectuant des contrôles médicaux (test de dépistage gratuit, radiographie thoracique)
- **Travailler en réseau avec différents intervenants** Professionnels de santé, sociaux, institutionnels, réseaux national et régional des CLAT.
- **Réaliser des actions ciblées de dépistage sur les populations à risque**
- **Participer à la prévention de la tuberculose**
  - Sensibiliser et informer sur la tuberculose
  - Promouvoir la vaccination par le BCG
- **Faciliter l'accès aux soins et au traitement pour tous**
- **Développer l'éducation thérapeutique du patient**
- **Contribuer à la surveillance épidémiologique et maintenir la vigilance**



Les CLAT sont ouverts à tout public. Les consultations sont gratuites et confidentielles.



## La Tuberculose en Bourgogne

La tuberculose est une maladie infectieuse potentiellement grave qui reste toujours d'actualité.

### Epidémiologie

En France environ 5000 cas de tuberculose maladie sont déclarés par an. La maladie touche principalement les sujets âgés, les populations en situation de précarité et les migrants en provenance de régions endémiques. Elle est encore responsable d'environ 500 décès par an dans notre pays.

En Bourgogne, 661 cas de tuberculose maladie ont été déclarés entre 2008 et 2012, soit un taux de déclaration moyen de 8,0 cas pour 100 000 habitants.

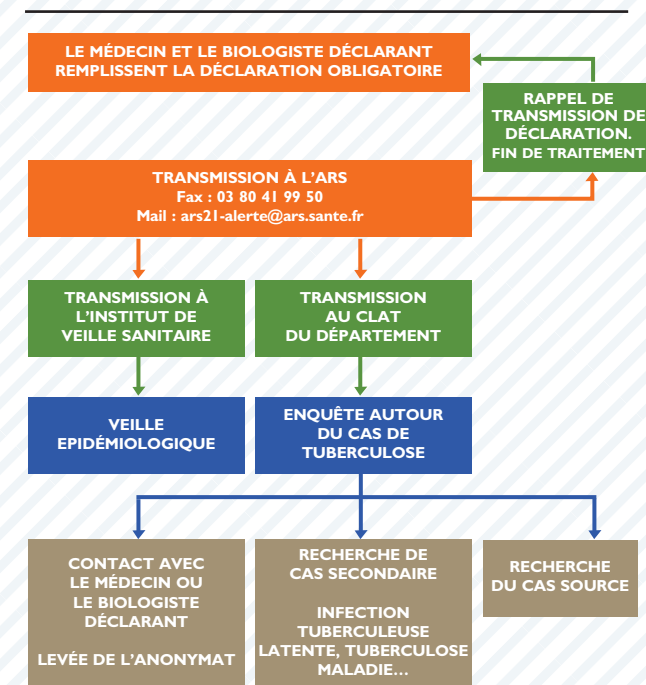
Les cas masculins sont un peu plus nombreux que les cas féminins (sex ratio H/F=1,2). L'âge médian se situe à 57 ans. Les taux de déclaration les plus importants sont retrouvés chez les sujets âgés de plus de 55 ans pour les personnes nées en France, et chez les jeunes adultes entre 15-24 ans chez les personnes nées à l'étranger. Parmi ces dernières, ce sont les cas nés en Afrique sub-saharienne qui ont le plus fort taux de déclaration suivis de l'Afrique du nord et de l'Asie. Environ 13% des cas vivaient en collectivité dont 4,7% en maison de retraite et 4,7% en centre d'hébergement collectif. Parmi les cas, 72,5% avaient une forme pulmonaire (isolée ou mixte). Sur le total des cas, 47,5% avaient une forme contagieuse (bacillifère à l'examen direct ou à la culture respiratoire). Un antécédent de tuberculose traitée est retrouvé chez 12% des cas. Environ 13% des sujets diagnostiqués l'ont été suite à une enquête dans l'entourage de cas (7%) ou par un dépistage programmé (4%).

Sources :

\* Les maladies à déclaration obligatoire (MDO) en Bourgogne- Institut de Veille Sanitaire.

## Circuit de la Déclaration Obligatoire

La tuberculose est une maladie à Déclaration Obligatoire. Tout médecin ou biologiste doit remplir un formulaire spécifique. Cette déclaration permet d'enrayer la transmission de la tuberculose et d'observer le suivi épidémiologique.



### Formulaire de déclaration

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_13351.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13351.do)

### Information concernant la tuberculose

<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Infections-respiratoires/Tuberculose>

### Avis HCSP :

- **Sur les tests de détection de l'interféron gamma (IGRA) et Tuberculose**  
<http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=221>
  - **Sur les enquêtes autour d'un cas de tuberculose.**
- Recommandations pratiques**  
<http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=391>